

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Rejeté

N° AS360

AMENDEMENT

présenté par
M. Grenon

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Euthanasie et suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une réécriture des pratiques encadrées par la proposition de loi afin d'expressément les nommer dans un objectif de clarté de la loi et de transparence vis-à-vis de nos concitoyens.